

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 17, Numéro 5

19 Septembre 2019

NETTOYAGE DU RESEAU D'AQUEDUC DU 23 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2019

À partir de lundi le 23 septembre jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, entre 7h00 à 16h00, la municipalité procèdera au nettoyage du réseau d'aqueduc. Le rinçage du réseau d'aqueduc et la manipulation des bornes d'incendie peuvent entraîner une eau brouillée ou légèrement colorée, ainsi qu'une baisse temporaire de la pression de l'eau. Toutefois, l'eau demeure potable en tout temps; il suffit de la laisser couler quelques minutes, préférablement dans la baignoire, puisque le robinet n'est pas muni de filtre, pour qu'elle reprenne son aspect normal. Nous vous suggérons de vérifier la couleur de l'eau avant d'effectuer le lavage du linge ou de faire votre lavage en soirée. Soyez vigilants, l'eau peut se colorer par moment.



FERMETURE DES VALVES DU RÉSEAU D'AQUEDUC RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

Selon l'article 6 du règlement n° 433, afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la fermeture des entrées de service, il est par le présent règlement exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'habitation saisonnière en fait la demande un tarif d'un montant de 35 \$. Prendre note que lorsqu'il y a facturation, celle-ci est transmise au propriétaire et qu'elle est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

Cependant, noter qu'aucune charge ne s'applique lorsque la fermeture des entrées de service des résidences saisonnières est effectuée aux dates suivantes : 28 octobre, 29 octobre, 30 octobre et 1^{er} novembre 2019. Si cela n'est pas déjà fait nous vous demandons de bien vouloir retourner votre formulaire rempli. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/OuvertureValveFormulaire2019.pdf>

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 MAI

Un abri d'auto temporaire peut s'avérer une solution intéressante pour ceux qui ne veulent pas sortir la souffleuse, la pelle et le balai à neige trop souvent. Ainsi, l'installation d'un abri hivernal est autorisée du 1^{er} octobre d'une année au 15 mai de l'année suivante dans la cour avant, les cours latérales et la cour arrière d'un emplacement en respectant toutes les conditions du règlement n° 190 de zonage pouvant être consulté au <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/Règlement-190-de-zonage-refondu.pdf> à l'article 5.4.2.5 page 58.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL / OCTOBRE 2019

Celle-ci aura lieu, mardi le 15 octobre 2019, à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. Bienvenue à tous !

DEPOT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE 1^{ÈRE} ANNÉE

AVIS PUBLIC *Dépôt du Rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges 1^{ère} année*

Est par les présentes donné par la soussignée, adjointe au directeur général et greffière de la susdite municipalité, que :

Que le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges pour les années 2020, 2021 et 2022 a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2019;

Que toute personne peut consulter ledit rôle durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité au 4, rue St-Jean-Baptiste Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;

Qu'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2020;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 256 de la M.R.C. Les Basques, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 256 sont disponibles au bureau de la M.R.C Les Basques au 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles G0L 4K0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli au bureau de la MRC Les Basques situé au 400-2, rue Jean-Rioux Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 ou par son envoi par courrier recommandé à l'attention du Secrétaire de la M.R.C. Les Basques;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Neiges, ce 19 septembre 2019 par Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

AVIS PUBLIC – VENTE DE BIENS PAR LA MUNICIPALITE PAR ENCAN SILENCIEUX

Avis public est donné par le soussigné, qu'en vertu du Code municipal du Québec, la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procédera à un "encan silencieux" pour disposer de matériel, de contenu d'immeubles et d'un véhicule. Le tout est situé au 9, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles. Toute personne intéressée pourra déposer une **offre distincte pour chacun des lots** ici-bas.

Lot 1 : Le contenu du matériel qu'il y a à l'intérieur du 9, rue St-Jean-Baptiste et le contenu du matériel qu'il y a dans l'entrepôt immédiat à cet immeuble.

Lot 2 : Une camionnette (pick-up) de marque GMC Sierra, Année 2006, cylindrée de 4,3 litres, (pas en état de prendre la route).

Lot 3 : Un fumoir d'une dimension approximative de 3 pi par 6 pi.

Inspection :

La visite des lieux se tiendra le lundi 30 septembre 2019
De 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 (lire note ici-bas *).

Renseignements :

Monsieur Mike Doyle, contremaître des travaux publics de ladite Municipalité au numéro suivant : 418-851-6622.

Dépôt des offres distinctes :

Les offres devront être déposées dans des enveloppes cachetées et distinctes par lot au plus tard le 1^{er} octobre 2019 à 11h00 au bureau municipal du 4, rue St-Jean-Baptiste, pour le dévoilement public à 11h01 ce même jour. Les lots seront vendus au plus offrant.

Conditions de vente :

1. Les biens seront vendus dans leur état actuel et tels que vus. L'acheteur achète lesdits biens à ses risques et périls. Il est de plus stipulé expressément que ladite Municipalité ne s'oblige à aucune garantie envers l'acheteur, même pour les défauts cachés pouvant affecter les biens.
2. L'acheteur devra acquitter en argent comptant ou par chèque visé.
3. À la suite de l'approbation du conseil municipal, les plus offrants auront jusqu'au 11 octobre 2019 à 16h00 pour prendre possession de son lot décrit plus haut.

DONNÉ ce 19 septembre 2019, par Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

* Note : Certaines zones des bâtiments ne seront pas accessibles aux visiteurs. Des photos seront mises à la disposition des visiteurs. Des informations supplémentaires seront fournies sur place.



RAPPEL – RAMONAGE DE CHEMINÉE

Le ramonage des cheminées a été effectué par l'entreprise « Service de ramonage M. Ouellet enr ». Si votre cheminée n'a pas été inspectée et / ou ramonée, vous devez communiquer avec celui-ci au ☎ 418-851-4556 pour rendez-vous.

4^e VERSEMENT DE TAXES / 22 OCTOBRE 2019

Il vous est possible de procéder à votre 4^e versement de taxes municipales, en ligne via AccèsD ou directement au bureau municipal pour les paiements au comptant ou par chèques et ce, avant le 22 octobre 2019.

FEUILLES MORTES ET PAILLIS DISPONIBLE

Feuilles mortes : Nous désirons vous rappeler que vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches, résidus de jardin, à l'Écocentre situé au 2 route à Cœur. Il n'y a pas de collecte prévue à cet effet.

Paillis gratuit : Vous avez besoin de paillis pour votre jardin ou vos sentiers ? L'Écocentre en a une très grande quantité et de bonne qualité, et ce en vrac, disponible gratuitement à l'Écocentre.

Heures d'ouverture : Les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Ouverture jusqu'au 16 novembre 2019. Téléphone : 418-851-1366.

Matières-acceptées-sans-frais

Aidez-nous à valoriser nos matières recyclées en triant vos matériaux à l'avance selon les catégories suivantes :

